

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE en 2018

COMITE LOCAL

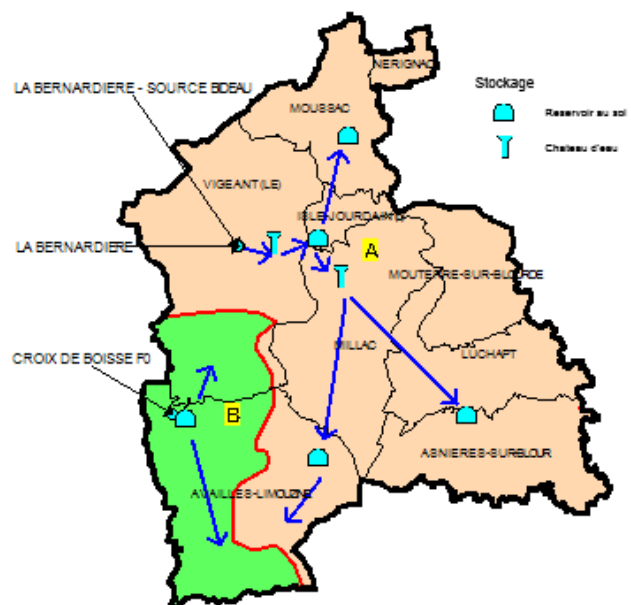
L'ISLE JOURDAIN

Le **contrôle sanitaire des eaux d'alimentation** qui relève de la compétence de l'Etat est assuré par l'**Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine**, avec la collaboration d'un laboratoire agréé (**IANESCO** de Poitiers dans la Vienne) pour la mise en œuvre du programme annuel de prélèvements et d'analyses d'eaux. La surveillance au quotidien de la qualité des eaux est exercée par les syndicats d'eau ou communes avec leurs exploitants.

Présentation des Unités de Distribution d'eau (UDI) :

Deux UDI ont été définies dans le **Comité Local de l'Isle Jourdain** afin de tenir compte des différents approvisionnements en eau.

La gestion de cette production - distribution d'eau appartenant à **Eaux de Vienne – Siveer** était assurée par la **SAUR** jusqu'au **1^{er} janvier 2018**.



Origine de l'eau : L'eau que vous consommez provient de *ressources souterraines* sollicitant la nappe aquifère libre du jurassique moyen.

L'UDI principale (Isle J/Bernardière) est desservie par un mélange d'eaux de 2 sources provenant du captage de **la Bernardière** situé sur la commune du **Vigeant**. La 2^{ème} UDI (Isle J/Boisse) est alimentée par le forage de **Croix de Boisse** situé sur la commune d'**Availles-Limouzine**.

Traitement : Avant d'être distribuées à la population, les eaux pompées à **la Bernardière** passent dans une *station d'ultrafiltration* (pour éliminer la turbidité) avec une *désinfection finale au chlore gazeux*. Cette unité a été mise en service depuis le mois de novembre 2006.
Les eaux du forage de **Croix de Boisse** ne subissent qu'une *désinfection au chlore gazeux*.

Contrôle : 86 **prélèvements** représentant **1820 paramètres d'analyses** ont été réalisés sur les différents points de surveillance, conformément aux modalités édictées par le Code de la Santé Publique.

Protection des ressources :

La **procédure administrative** d'autorisation préfectorale (déclaration d'utilité publique), avec une inscription au fichier des Hypothèques, est terminée pour les captages de **la Bernardière** et de **Croix de Boisse**.

Qualité de l'eau distribuée :

PARAMETRES	Limites ou réf. de qualité	Unité de distribution Moyennes 2018	
		Bernardière	Boisse
pH	6,5 - 9	7,5	7,5
Conductivité ($\mu\text{S}/\text{cm}$ à 25°C)	200 - 1100	582	403
TURBIDITE (NFU)	2	0	0
DURETE (TH en °F)	Néant	30	19
FLUOR (en mg/l)	1,5	0,07	0,04
NITRATES (en mg/l)	50	35	44

Bactériologie

● Les analyses microbiologiques des eaux, qui comportent la recherche de germes témoins d'une contamination fécale, ont été **d'excellente qualité**.

Minéralisation

● Les eaux distribuées sont bicarbonatées calciques, d'une minéralisation moyenne pour l'UDI de *la Bernardière* et plus modérée pour l'UDI de *Boisse*. Le pH est légèrement basique.

Turbidité

● Depuis la mise en service en fin d'année 2006 d'un traitement d'ultrafiltration sur la station de *La Bernardière*, l'eau distribuée présente une **très faible turbidité** que l'on retrouve également sur l'UDI de *Boisse*.

Dureté

● La dureté provient de la présence d'ions calcium et magnésium dans l'eau. On l'exprime par la mesure du Titre Hydrotimétrique (TH) en degrés Français. Les eaux distribuées renferment une dureté **moyenne** (*Boisse*) à **importante** (*Bernardière*).

Fluor

● Le fluor, oligo-élément pouvant être présent naturellement dans l'eau, est bénéfique à doses modérées (entre 0,5 et 1,5 mg/l) pour la prévention des caries dentaires. **Les eaux alimentant le comité local en sont pratiquement dépourvues et des apports complémentaires** par des comprimés, après avis médical ou par du sel fluoré **peuvent être conseillés**.

Nitrates

● Les concentrations en nitrates sur le réseau demeurent **modérées** pour les eaux de *la Bernardière* et assez **élevées** pour les eaux de *Boisse*.

Pesticides

● Les recherches réalisées sur plus de 200 substances ont révélé, sur l'UDI La Bernardière des traces d'herbicides demeurées cependant inférieures à la valeur limite de qualité fixée à 0,1 $\mu\text{g}/\text{l}$ par produit. **Sur l'UDI Boisse, la teneur d'Es-métolachlore (0.16 $\mu\text{g}/\text{l}$ de moyenne) dépasse la limite de qualité sans entraîner de restriction de consommation car le taux relevé est inférieur au seuil de risque sanitaire défini par l'ANSES. Un plan d'actions doit être mis en place.**

Conseils et recommandations :

- En cas d'absence de votre domicile pendant plusieurs jours, un risque éventuel de dégradation de la qualité de l'eau lié à une stagnation prolongée de celle-ci dans les canalisations peut survenir. Il est alors recommandé de **laisser couler quelques litres d'eau avant de la prélever pour des besoins alimentaires**.
- Pour éliminer les éventuels goûts de chlore, **vous pouvez conserver l'eau au frais** quelques heures avant de la consommer.
- **Si vos canalisations et branchements sont en plomb, il est fortement conseillé de les remplacer**. Dans l'attente, et avant de consommer l'eau, il est recommandé de la laisser couler quelques minutes au robinet et/ou de tirer une chasse d'eau, afin de réduire les quantités de plomb dissous dans l'eau.
- **Seule l'eau du réseau public peut être déclarée potable**. Les ouvrages privés (puits particuliers, récupérations d'eau de pluie) doivent être déclarés en mairie et ne doivent en aucun cas être connectés sur le réseau intérieur d'eau potable.

Pour plus d'informations...

Veillez consulter votre mairie, votre exploitant, ou l'Agence Régionale de Santé, ou suivre le lien suivant : *Qualité de l'eau du robinet par ville*.

<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

